

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : DVC-2015-018-R-1
Direction de la vie communautaire
Service : Direction
Objet : Centre de plein air de Lévis
Date : 3 novembre 2015

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Les articles 93 et 94 de la Loi sur les compétences municipales prévoient qu'une Ville peut constituer tout organisme pour l'organisation et la promotion d'activités culturelles et de loisirs et qu'elle peut confier à toute personne l'organisation et la gestion, pour son compte, de telles activités.

La Ville de Lévis s'est déjà prévalu à plusieurs reprises de cette prérogative, notamment pour la gestion et l'offre de services de la Maison des Aînés, pour l'organisation des festivités entourant le 375^e anniversaire de Lévis (Célébrations Lévis 2011) et pour l'organisation des Jeux provinciaux d'hiver 2015 - Olympiques spéciaux.

La Direction de la vie communautaire propose d'adopter un modèle semblable afin de gérer les diverses activités du Centre de plein air de Lévis. Celui-ci possède un équipement municipal dédié à la pratique des sports de glisse dont les activités s'étalent sur une période de 12 semaines environ en saison hivernale. Il accueille des milliers de personnes annuellement en pratique libre et permet à quelque 600 jeunes de s'initier au ski alpin ou à la planche à neige grâce à une offre de quelque 10 000 heures de cours.

En adoptant le modèle de gestion proposé, la Ville demeurerait propriétaire des lieux et équipements et confierait à un organisme sans but lucratif légalement constitué le mandat de gérer les équipements et d'assurer une offre de service de qualité. Au terme de cette démarche, la Ville pourrait donc verser à l'organisme une aide financière destinée à soutenir sa mission et aurait la responsabilité d'entretenir les équipements.

La Direction de la vie communautaire a effectué plusieurs démarches à ce jour pour l'avancement de ce dossier. Parmi les prochaines étapes à franchir, notons la constitution de l'organisme, la tenue de la première assemblée générale afin de nommer ses officiers et adopter ses règlements généraux. Considérant les délais nécessaires, nous estimons que la nouvelle structure de fonctionnement et de gestion sera pleinement opérationnelle lors de la saison 2016-2017. Ainsi, la saison 2015-2016 serait une année de transition et de familiarisation pour les nouveaux administrateurs au cours de laquelle la Direction de la vie communautaire continuera à jouer un rôle actif dans les opérations régulières et la gestion de l'offre de service. Le Groupe de ressources techniques Habitation Lévy (GRT) continuera à assurer la gestion financière et les suivis administratifs qui en découlent (gestion des revenus et dépenses, émission de chèques, gestion de la paie, relevés gouvernementaux, rapports financiers, etc.) comme ce fut le cas depuis une vingtaine d'années. L'entente actuelle entre le GRT et la Ville arrivant à échéance le 31 décembre 2015, une nouvelle entente devra être conclue afin de confirmer les responsabilités du GRT.

Toutefois, afin d'être en mesure de mettre en place la nouvelle structure, il serait opportun de désigner dès à présent les trois personnes qui seront autorisées à être requérants et administrateurs provisoires en vue de l'immatriculation et de la 1^{ère} assemblée générale. Dans le projet de lettres patentes de l'organisme préparé par la DVC, il est prévu que des postes devraient être occupés par des membres recommandés par le conseil de la Ville de Lévis.

Éventuellement, une entente serait nécessaire cette fois-ci entre l'organisme et la Ville relativement à la collaboration des parties et afin de préciser le soutien financier et le soutien technique à être consentis par la Ville à l'organisme. La Direction de la vie communautaire s'assurerait de négocier et soumettre cette entente aux autorités municipales en temps et lieux.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2015-2016-2017)

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire :
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____ Montants 2015 _____ 2016 _____ 2017 _____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable
d'activité budgétaire _____

Date : 13 / 11 / 15

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

PERSONNES CONSULTÉES


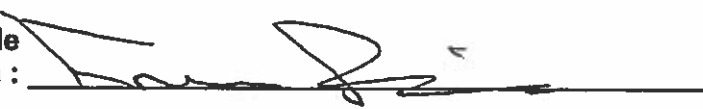
Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif :

- de recommander au conseil de la Ville de constituer l'organisme à but non lucratif Le Centre de plein air de Lévis et de désigner M. François Bilodeau, directeur adjoint à la Direction de la vie communautaire, ainsi que les citoyens suivants, M. Michel Marcoux et M. Michel Gagné, à titre de requérants auprès du Registre des entreprises pour la constitution de l'organisme;
- de mandater la Direction de la vie communautaire afin de négocier une entente à intervenir avec le Centre de plein air de Lévis, laquelle entente aura pour objet de confier au Centre de plein air de Lévis l'organisation, la gestion et l'exploitation du Centre de plein air et d'établir les rôles, obligations et responsabilités de chacune des parties.

Liste des pièces jointes :

Préparé par : François Bilodeau		Titre d'emploi : Directeur adjoint
Recommandé par :		
		
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
Commentaires :		
Signature de la Direction : 		Date : 13/11/2015

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :  **Date :** 13/11/15